

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

SERVICE RELAIS

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SERVICE RELAIS
16B rue Adèle Lanson Chenault 45650 SAINT JEAN LE BLANC
25 résidence Croix Saint Simon 45500 GIEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;

- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle ASP (Accompagnement Social et Professionnel)

A Fonctionnement du pôle ASP :

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le développement du numérique

- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Réfléchir à l'optimisation de la GED au niveau du pôle
- Réorganiser les missions des comptables suite à l'installation du service gestionnaire s de paie
- Accompagner de la mise en place l'annualisation avec la révision des plannings
- Réaliser des projets en commun
 - Pour les ESAT : Journée de travail avec l'ensemble des professionnels des 2 ESAT (25/01/2024)
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (3 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention et de facilitation d'accès aux soins
 - Début de la mise en place d'un Projet personnalisé unique pour les usagers accompagnés par plusieurs structures du pôle

Par ailleurs, les cadres de direction des différentes structures du pôle ont participé, à tour de rôle, à 22 équipes pluridisciplinaires "pro" de la MDA. Ils ont ainsi pu apporter un éclairage de terrain à la réflexion sur les demandes d'orientation et développer leur partenariat avec les services du CD45.

B Formations des professionnels

Par suite de la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations ont été élaborés au niveau de chaque pôle. Ce nouveau périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2024, 16 formations ont été mises en place sur le pôle :

- 6 sont des formations qualifiantes si on intègre les 2 apprentis
- 2 formations ont intégré des usagers des structures :
 - La formation sur l'autodétermination avec la participation de 37 usagers (résidents de Fh, travailleurs d'ESAT, usagers de SAVS et accueil de jour)
 - La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 19 professionnels et 25 résidents
- L'analyse de la pratique a concernée 58 professionnels, ; elle a été financée sur les fonds associatifs mutualisés.

Intitulé formation	Nbre heures	ESAT SERUIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Moniteur d'atelier en milieu protégé	441	1 monitrice d'atelier										
CAFDES	532									1 CDS		
Educateur spécialisé	1226							1 personnel éducatif				
Contrat apprentissage				1 apprenti		1 apprenti						
Chef de service	161		1 CDS									
Acompagnement RAE "différent et compétent"	72	1 monitrice d'atelier										
Fonction tutorale	40			2 éducatrices								
Premiers secours en santé mentale	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Autodétermination et pratiques professionnelles	14		1 directeur 1 éducatrice 1 CDS 3 moniteurs d'atelier		1 moniteur éducateur 1 éducatrice	1 apprenti 2 AMP 1 psychologue 1 éducateur 2 monitrices éducatrices 1 CDS 1 DA	1 éducatrice 1 AMP 1 arthérapeute 1 animatrice					
Formation initiale SST	14											3 salariés
Le conflit de loyauté	21			2 éducatrices					3 éducateurs 1 psychologue du travail 1 CESF		2 éducateurs	
Formation Accompagnement au parcours RAE	72		1 monitrice d'atelier									
Mettre en place et animer un partenariat durable en promotion de la santé	14			2 éducatrices								
Analyse des pratiques professionnelles		1 professionnels	11 professionnels	4 professionnells	4 professionnels	8 professionnels	4 professionnels	5 professionnels	1 professionnel	5 professionnels	10 professionnels	
Sécurité, incendie - extinction	21					19 professionnels						

III. Présentation du Service Relais

Identité de l'établissement.

Le Service Relais dépend de l'IME Le Château. Il est installé sur deux sites, l'un au 16B rue Adèle Lanson Chenault à Saint Jean le Blanc l'autre au 25 résidence Croix Saint Simon à Gien. Ces deux sites sont les points d'ancrage qui soutiennent une intervention départementale.

Autorisations et capacité d'accueil.

L'arrêté d'autorisation du 21 décembre 2016 prévoit une capacité de 20 places qui permet de prendre en charge globalement une file active de 30 personnes.

Public accueilli.

Pour l'année 2024 les usagers du service relais sont toujours orientés par la CDAPH de la MDPH du Loiret sur notification IME. Ceux de plus de 20 ans bénéficient de l'amendement "Creton". Ce sont de jeunes adultes de 18 à 25 ans porteurs de troubles du neurodéveloppement (Trouble du développement intellectuel, trouble du spectre de l'autisme notamment)

Missions et objectifs.

La mission première du service relais est d'accompagner les usagers bénéficiant de l'amendement Creton issus des établissements de type IME. Le service leur permet de prolonger leur projet déjà envisagé dans leur établissement d'origine ou bien de le déterminer. Le service redonne à ces usagers du temps pour trouver leur place dans les établissements adultes.

Le service relais accompagne aussi des jeunes adultes issus des SESSAD, SESSAD Pro, des dispositifs de l'éducation nationale, des CMP, de la protection de l'enfance, ou du PCPE. Il est aussi sollicité par des familles dont les enfants/ jeunes adultes sont sans solution.

L'évolution du Service Relais a été l'un des points importants discutés dans le cadre des négociations du nouveau CPOM 2024-2028. Il a été acté par la signature du CPOM en décembre 2024 :

- **Le détachement du Service Relais de l'IME de Baule au 1er janvier 2025 via la création d'une nouvelle structure sous la dénomination SAMSAH-service relais**
- **Une évolution sensible des modes d'interventions (avec une mise en œuvre progressive depuis septembre 2024) : disparition des nuitées (dès septembre 2024) et diversification des accompagnements (collectifs, individuels, sur site, à l'extérieur, à domicile).**

IV. Ressources humaines

Composition de l'équipe du service relais au 31 décembre 2024

Intervenant sur les deux sites :

- ✓ 1 chef de service à 1 ETP
- ✓ 1 psychologue à 0,30 ETP
- ✓ 1 éducatrice spécialisée chargée du suivi social, de l'accueil des stagiaires, de la mise en place d'un atelier sur les services tels que CPAM, MDPH, protection des majeurs etc. et les droits qui en découlent à 1 ETP.

Site de Saint Jean le Blanc :

- ✓ 4 éducateurs/éducatrices spécialisés à 1 ETP chacun
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 1 ETP
- ✓ 1 maitresse de maison à 1 ETP
- ✓ Le poste de surveillant de nuit a été fermé au 31/08/2024 au moment du départ en retraite du surveillant de nuit . En effet, il a été anticipé la transformation du Service en SAMSAH au 1^{er} janvier 2025 , évolution qui entraînait l'arrêt des nuitées.

Site de Gien

- ✓ 1 éducatrice spécialisée à 1 ETP
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 1 ETP
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 0,50 ETP

- ✓ Sur cette année 2024, le service ayant rejoint le Pôle Accompagnement Social et Professionnel du secteur adulte, la direction a été exercée par Mme Lacroix puis à partir de juin par Mme Sergent.
- ✓ La secrétaire de direction et la comptable de l'IME Le Chateau interviennent pour 0,06 ETP cumulé.

Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

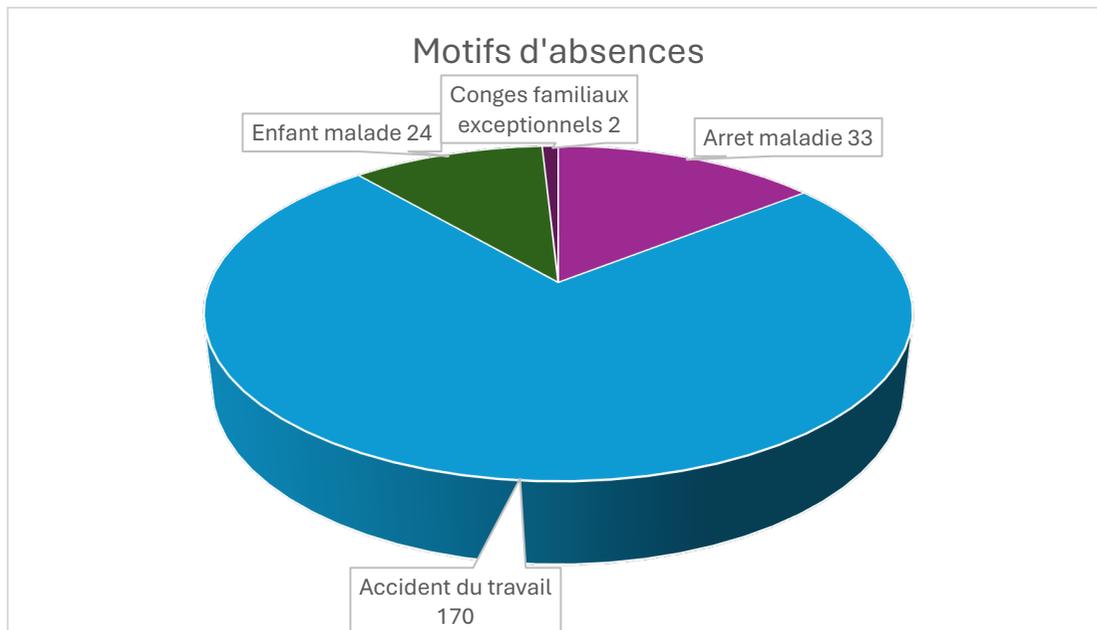
- ✓ Formation « Développer l'activité physique pour tous » pour 2 salariés sur 1 jour ½ avec FACEPEP
- ✓ Formation "Valeurs de la république et laïcité" pour une salariée sur 2 journées. Formation gratuite dispensée par la Ligue de l'Enseignement du Loiret

Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

D'une manière générale les professionnels du service relais sont impliqués dans le fonctionnement du service, au sein des réunions d'équipe hebdomadaires, lors des travaux concernant la transformation de l'offre du service, et la réécriture de son projet CPOM (Projet de service, modalité d'admission, modalités d'accompagnement)

Des membres de l'équipe s'impliquent dans différents groupes de travail de l'association : l'insertion professionnelle et l'hébergement, la commission communication, le groupe d'organisation d'OlymPEP.

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	5%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	100%



Une salariée a été victime d'un accident de la route dans le cadre professionnel en avril. Elle a repris son poste à temps partiel thérapeutique en octobre 2024.

Le service relais a accueilli une stagiaire éducatrice spécialisée 3^{ème} année durant l'année 2024. Son stage prend fin en mars 2025.

V. **Activité et accompagnement des personnes**

Nombre de personnes accompagnées

Sur l'année 2024 le service relais a accueilli 38 usagers différents. Il y a eu 17 admissions et 6 sorties. 15 usagers admis avant 2024 sont toujours accompagnés par le service relais.

Au 31/12/2024, le service accueille 32 personnes.

Nombre de journées réalisées sur l'année 2024 : 4715

- ✓ 2570 pour des usagers de moins de 20 ans
- ✓ 2145 pour des plus de 20 ans dont

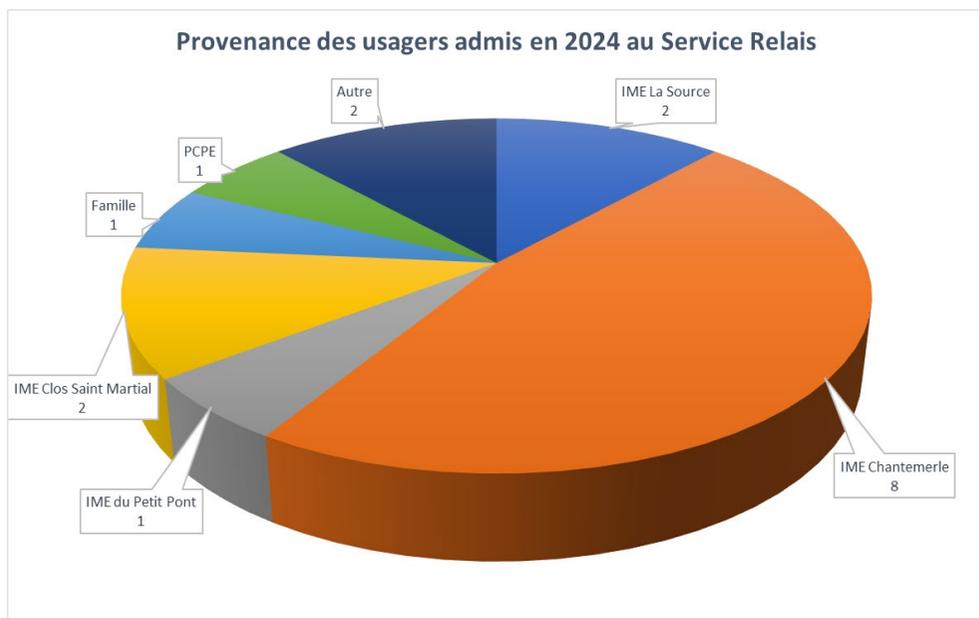
- 810 journées pour des usagers orientés FV, accueil de jour
- 1177 journées pour des usagers orientés ESAT.
- 158 journées pour des usagers de plus de 20 ans n'ayant pas d'orientation.

Accueil de stagiaires :

- ✓ Sur le site de Saint Jean le Blanc : 14 stagiaires ont été accueillis. 10 ont été admis, 2 sont en cours d'admission au 31/12/24 et 2 ne souhaitent pas être accompagnés par le service relais.
- ✓ Sur le site de Gien : 7 stagiaires ont été accueillis. 3 ont été admis en 2024, 1 sera admis en 2025 et 2 ne souhaitent pas être accompagnés par le service relais.

La situation particulièrement complexe d'une jeune fille nous amène à proposer plusieurs périodes de stage selon des modalités différentes.

En moyenne il s'écoule 3 mois entre le premier contact et l'admission d'un usager.



Sorties du service relais :

6 usagers ont quitté le Service Relais en 2024.

- ✓ Saint Jean le Blanc : une admission en foyer de vie et une admission en temps partagé accueil de jour et ESAT sur la région de Pithiviers.
- ✓ Gien : deux admissions en ESAT avec foyer d'hébergement. Une admission en ESAT sans foyer d'hébergement. Un arrêt de l'accompagnement à la demande de la personne accompagnée avec l'accord de sa famille. Le projet de départ devait être un accompagnement vers un foyer de vie.

Profil des usagers (âge, sexe, pathologies, signalements, IP, etc.).

Au 31 décembre 2024 le service relais accompagne 32 usagers, 22 garçons et 10 filles. La plus jeune a 17 ans et 10 mois et le plus âgé a 24 ans. Tous sont porteurs de troubles du neurodéveloppement, principalement des déficiences intellectuelles associées à des troubles psychiques. Certains sont porteur de troubles TSA.

En juin 2024 , le service a accompagné de manière conjointe avec une assistante sociale du réseau d'écoute et d'entraide un signalement concernant une jeune fille du service dans une situation très préoccupante. Le service a aussi sollicité le conseil local en santé mentale pour cette personne .

Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les usagers sont accueillis par demi-journées ou journées. Les propositions d'activités, d'atelier ou de mise en stages sont individualisées. Les professionnels prennent en charge des petits groupes et mettent en œuvres les actions déterminées.

Le service relais à cette particularité d'accueillir à la journée et en soirée/nuit (jusqu'en juillet 2024) mais aussi d'accompagner de manière plus ambulatoire dans certains cas en limitant la présence sur le service.

A partir de l'automne 2024, le service a diminué les accompagnements de groupe sur le Service Relais. Il y a plus d'accompagnement individuels au domicile et en dehors du service. Des ateliers ou activités sont proposés sur inscription afin de répondre au mieux aux attentes et aux souhaits des personnes accompagnées.

La particularité de l'âge charnière fait que certains usagers sont peu volontaires, peu actif et ont tendance à vouloir rester au domicile sans activité, le plus souvent contre l'avis de leur famille qui les héberge. Les professionnels du service doivent les stimuler , les mobiliser pour qu'ils développent des liens sociaux, participent à des activités diverses liées ou non au travail.

Le Service Relais propose aux personnes accompagnées, en fonction des souhaits des usagers et des observations des professionnels des stages accompagnés pour la découverte du travail en ESAT, des activités de culture, de loisirs, des accompagnements vers les structures de soin.

Diversification de l'offre d'accompagnement.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	0%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%

Les professionnels ne disposent pas encore de grille d'évaluation formalisées. Un travail sur ce sujet doit avoir lieu au moment de la réécriture du projet du service relais dans le cadre de la transformation demandée par l'ARS et le CD.

La quasi-totalité des personnes accompagnées par le service relais habitent chez leurs parents. Bien que certains aient le projet d'avoir un logement indépendant, sa mise en œuvre ne se fait pas toujours durant l'accompagnement par le service relais. Le passage par des structures d'accompagnement telles que les foyers d'hébergement ou l'habitat inclusif reste le plus souvent nécessaire.

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024
<i>EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMEs</i>	<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	0%

Les usagers arrivants sur le service relais ont des demandes qui sont en lien avec l'accompagnement vers les structures spécialisées de type ESAT, foyer d'hébergement, accueil de jour ou foyer de vie. Jusqu'à ce jour, les expériences de stage en milieu ordinaire de travail que certains ont pu effectuer ne se sont pas révélées concluantes. Un passage par des structures protégées permet de prendre confiance dans ses capacités de travail et de se familiariser progressivement avec les codes du monde du travail.

I. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le service relais dépendait du CVS de l'IME de Baule. Sa transformation en SAMSAH va demander la mise en place d'une consultation des usagers sous une autre forme.

Les professionnels portent une attention particulière aux remarques et suggestions des usagers et des familles. Lors des rendez-vous chaque famille est invitée à s'exprimer sur l'accompagnement proposé par le service relais.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0%
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0%

À partir de 2025, nous démarrons un cycle de formation à l'autodétermination pour les professionnels et les usagers.

VI. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Une réunion de présentation de la démarche qualité a eue lieu le 24 octobre 2024.

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024: 1 (réunion lancement)	Octobre 2024 : réunion de présentation	

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	10

[Commentaires :](#)

VII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

Le service relais recherche en permanence des partenaires pour mettre en place des actions communes qui permettront aux usagers de trouver leur place dans les dispositifs et services ordinaires , ou dans des établissements spécialisés pour adultes.

Dans un premier temps tous les types d'établissements et services destinés aux adultes en situation de handicap pour des visites et des mises en stage (ESAT, FH, FV, accueils de jour, SAVS, SAMSAH...) sport adapté, handisport, culture du cœur, GEM, CMP, médiathèque, bouchon d'amour, lieu multiple, ressourcerie, le planning familial etc

Des conventions de partenariat ont été signés avec les structures suivantes :

- ✓ UDAF
- ✓ CMHO
- ✓ ESOPE
- ✓ La Ressourcerie AAA
- ✓ GEM Léa
- ✓ Les jardins comestibles
- ✓ Ressourcerie VNR
- ✓ 4 ESAT pour des stages accompagnés
- ✓ Lieu multiple

D'une manière générale, il est privilégié l'utilisation des dispositifs de droits communs. Le projet des usagers peut aussi se construire autour d'un établissement ou service spécialisé comme un ESAT ou un accueil de jour. Pour tous les usagers, un travail est fait concernant l'autonomie ; chacun doit pouvoir connaître ce qui existe en termes de transport, loisirs, soins, aide, services publics etc. et en bénéficier.

<i>ESAT, EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAME</i>	<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	0
--	---	---

Commentaires :

Les projets de travail des usagers qui arrivent au service relais s'articulent le plus souvent autour du travail protégé. Il n'y a pas eu de demande de stage en milieu ordinaire de travail. Si tel était le cas, il est effectué une évaluation de la pertinence de la demande et une orientation de la personne vers un service le plus adéquat comme le DIDE.

VIII. Synthèse et perspectives

L'année 2024 pour le service relais a été marquée par la transformation de l'offre actée dans le cadre du CPOM 2024-2028 au regard des objectifs négociés suivants :

- Favoriser des parcours inclusifs pour les jeunes de 16/25 ans accompagnés par les DAME du Loiret
- Permettre au jeune d'être acteur de son parcours, d'actionner les leviers qui lui permettent d'être acteur de son évolution, de son parcours
- Baisser le nombre de jeunes en aménagement Creton au sein des IME PEP
- Donner au service une identité propre et le détacher de l'IME de Baule
- Redéfinir les principes d'intervention pour accompagner les jeunes dans leurs parcours les plus autonomes possibles

Favoriser leur accès au droit commun et leur inscription dans la vie de la cité.

Pour cela, dès juin 2024, les professionnels du service ont entamé une réflexion pour diversifier et réinventer leurs modes d'accompagnement. A terme, celui-ci devra s'articuler à partir :

- d'évaluations régulières des compétences du jeune à partir d'outils permettant l'auto-positionnement
- de mises en situation, découvertes et expérimentations dans des structures de droits communs , ou spécialisées
- de mise en lien et travail en concertation avec les missions locales et/ou le DIDE pour le volet insertion professionnelle
- d'accompagnement des apprentissages dans le domaine de la vie quotidienne, via notamment des ateliers autour du développement des habilités sociales
- d'accompagnement vers l'hébergement.
- d'accompagnement collectifs, individuels, sur site ou sur l'extérieur...

Au 1^{er} janvier 2025, le service relais devenu officiellement SAMSAH poursuivra le chantier entamé avec :

- ✓ un dialogue avec la MDPH pour les orientations vers le Service Relais SAMSAH
- ✓ la réécriture du projet de service en structurant la diversification de ses modes d'accompagnement
- ✓ La mise à jour des documents de la loi 2002-2
- ✓ La poursuite du plan d'amélioration de la qualité
- ✓ La mise en place d'une instance participative pour les usagers et leurs familles
- ✓ Le développement des grilles d'évaluations des situations des usagers
- ✓ Le développement de ses partenariats

Nicolas RUELLE , chef de service

Agnès SERGENT , directrice du pôle ASP